

**Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 28/2024 portant sur les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

Mesdames	Viviane Huber (LTDP)
Messieurs	Guy Chervet (PLR), Jean-Yves Schmidhauser (PSDG), Jérôme Bonvin (LCIVL), excusé Loris Berthier (PLR), excusé Ludovic Tirelli (LV), Piero Negro (PSDG), Président, excusé

s'est réunie le mardi 24 septembre afin d'étudier le préavis municipal N° 28/2024 cité en titre, avec la commission des finances de Vevey, à Vevey

Nous remercions Messieurs Vincent Imhof, Municipal et président de l'Entente et Serge Gard, Boursier de Montreux et en charges des comptes de l'Entente, ainsi que leur collègues en charge de la taxe de séjour, pour leur participation à cette séance.

Une présentation résumée des comptes est projetée et nous posons nos questions en liens avec ces derniers.

- A l'actif, nous constatons une provision pour perte sur débiteurs de CHF 446 424.65 qui correspond à 20 % des créances non encore encaissées au moment de la révision des comptes. Cette provision servira à couvrir les pertes en lien avec les recours formulés pour les résidences secondaires, notamment pour les pièces de moins de 20 m<sup>3</sup> annoncées et qui ne sont pas assujetties à la taxe.
- Au niveau des produits, nous relevons le montant de CHF 409 603.20 dans les produits extraordinaires, qui correspondent à des rattrapages de taxes d'années antérieures, qui n'avaient pas été déclarées.
- Le prélèvement sur fonds de CHF 201 121.44 correspond à des honoraires payés, notamment pour l'achat d'un logiciel. Ce prélèvement a été effectué sur le fonds pour digitalisation des prestations.
- Les pertes comptables de CHF 59 442.43 correspondent à des corrections de taxations sur l'exercice de taxes facturées (semblables aux défalcatons dans les comptes communaux).
- Le résultat de l'exercice s'élève à CHF 782 588.01 et une discussion est engagée par un membre de la Cofin de Vevey sur le droit de la commission d'affecter les CHF 700 000 au fonds de réserve équipements touristiques, car dans le règlement de l'entente (article 3) ce droit n'est pas explicitement mentionné de sa compétence. M. Imhof annonce qu'un avis de droit sera requis sur le sujet.

D'une manière générale, le fonctionnement de cette entente sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires est meilleur que ce que nous connaissions avant les changements des règlements, mais il reste encore un peu de travail à faire pour améliorer son fonctionnement et son organisation par rapport aux conseils communaux. De notre point de vue, il eut été souhaitable de réunir toutes les commissions sur une soirée, ce qui aurait permis d'avoir une information identique pour toutes les communes concernées. Par ailleurs, il serait peut-être souhaitable de renégocier avec le Canton pour arriver à un fonctionnement proche de celui de la CIEHL, avec une délégation des différents conseils de membres formant une commission intercommunale, ce qui simplifierait passablement le tout.

### **Proposition d'amendement**

Afin de ne pas bloquer l'approbation des comptes avec la question de la compétence ou non d'affecter le résultat à un fonds par l'entente, notre commission propose un amendement pour clarifier ce point.

### **Conclusions**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 28/2024,
- rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. D'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve, clôturant avec un résultat de CHF 782 588.01 dont CHF 700 000 seront attribués au Fonds de réserve – équipements touristiques.

Pour la Commission des Finances

Guy Chervet,  
Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 5 octobre 2024